Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 22 Joumada I 1444
16 Décembre 2022

N° 149

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2267**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2270**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2274**
Homologation de résolutions **2275**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2275**
Avis aux créanciers..... **2278**
Convocations
Sociétés anonymes **2280**
Autres sociétés **2281**
Divers
Avis au public..... **2281**
Rectificatifs **2282**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE PATISSERIE MASMOUDI

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : rue Ahmed Sekelli - 3003 - Sfax

Registre national : 0043516K

Matricule fiscal : 43516 KAM 000

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 10/6/2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 14/7/2022 quittance n°M003667, enregistrement n°20803375, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire de six millions cinq cent milles dinars (6 500 000 DT) et ce par la création de six cent cinquante mille actions (650 000 A) nouvelles de dix dinars (10 DT) chacune nominative à libérer entièrement à la souscription.

La souscription à ladite augmentation du capital sera réservée à :

- L'actionnaire M. Ahmed Masmoudi pour 75000 nouvelles actions de dix (10) dinars chacune.

- L'actionnaire M. Khalil Masmoudi pour 75000 nouvelles actions de dix (10) dinars chacune.

- Le nouvel actionnaire BH Equity pour 200 000 nouvelles actions de dix (10) dinars chacune.

- Le nouvel actionnaire Sicar Invest pour 300 000 nouvelles actions de dix (10) dinars chacune.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les anciens actionnaires et l'approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

L'assemblée générale extraordinaire a donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation du capital.

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet de l'augmentation de capital a fait l'objet d'un dépôt provisoire au registre national des entreprises de Sfax le 12/12/2022 sous le n°AC081782022.

2022R02968SANB2

SOCIETE HOTELIERE EL MOURADI GOLF

Société anonyme

Au capital de 21.160.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0028521S

MF : 28521S/AM/000

CNSS : 165123-29

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 qu'il a été décidé l'adoption des nouveaux statuts mis à jour de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 6/12/2022 sous le n°22706573 et un exemplaire des nouveaux statuts enregistrés à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 6/12/2022 sous le n°22706578 ont été déposé au Registre National des Entreprises le 13/12/2022, sous le n°2022162306.

2022S01472SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE DU SAHEL

Société anonyme

Au capital de 26.080.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0341715 B

MF : 341715 B/A/M/000

CNSS : 131268-27

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 qu'il a été décidé l'adoption des nouveaux statuts mis à jour de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 6/12/2022 sous le n°22706580 et un exemplaire des nouveaux statuts enregistrés à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 6/12/2022 sous le n°22706581 ont été déposé au Registre National des Entreprises le 13/12/2022, sous le n°2022162334.

2022S01473SANB2

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital de 25.825.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi, Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0012950E

MF : 12950 E/A/M/000

CNSS : 68486-04

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 qu'il a été décidé l'adoption des nouveaux statuts mis à jour de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 6/12/2022 sous le n°22706576 et un exemplaire des nouveaux statuts enregistrés à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 6/12/2022 sous le n°22706577 ont été déposés au Registre National des Entreprises le 13/12/2022, sous le n°2022162343.

2022S01474SANB2

SOCIETE BALNEAIRE DE HAMMAMET SUD

Société anonyme

Au capital de 20305000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0496170V

MF : 496170V/AM/000

CNSS : 167821-11

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 qu'il a été décidé l'adoption des nouveaux statuts mis à jour de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 7/12/2022 sous le n°22706619 et un exemplaire des nouveaux statuts enregistrés à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 7/12/2022 sous le n°22706621 ont été déposés au Registre National des Entreprises le 13/12/2022, sous le n°2022162317.

2022S01475SANB2

Renouvellement de mandats et désignation d'un commissaire aux comptes

COMPAGNIE MONASTIRIENNE IMMOBILIERE & TOURISTIQUE

S.A au capital de : 9 100 000 dinars

Siège social : 15 Rue 1er Juin 1002 Tunis

Identifiant unique : 0009097R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 Juillet 2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 11 Août 2022, sous le numéro 22804844, quittance numéro M050296, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 8 Septembre 2022, sous le n°202274560, l'assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats des administrateurs pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et a nommé la société KPMG représentée par Mme Kalthoum Bouguerra en tant que commissaire aux comptes, pour les exercices 2022, 2023 et 2024

Et suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 29 Juillet 2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 19 Septembre 2022, sous le numéro 22805630, quittance numéro M056614, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 28 septembre 2022, sous le n°1319, les administrateurs ont renouvelé pour les exercices 2022, 2023 et 2024 le mandat de Monsieur Hatem Hamza en tant que Président Directeur Général de la société, avec tous les pouvoirs.

2022403049SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

LEVEL4

Société anonyme

Au capital social de 18.000.000 TND

Siège social : 42 Rue Platon de La Zone d'activité de Kheireddine Le Kram 2015 Tunis

Identifiant unique : 1538715X

- Montant de l'augmentation du capital social : 4.570.000 TND

- Objet social : la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance, l'entretien, le renouvellement le développement d'un réseau de services de gros très haut débit ainsi que l'importation et la vente de matériel, machines et équipements informatiques et télécommunications et construction de réseaux de télécommunication pour le compte de tiers.

- Durée : 99 ans.

- Dépôt du procès-verbal:un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 novembre 2022 a été déposé au Registre National des Entreprises le 8 décembre 2022 sous le numéro AC 911752022.

- Nombre d'actions à souscrire : 45.700 actions nominatives nouvelles à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 100 TND chacune.

- Apport en nature : Néant.

- Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

- Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

* Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds:les fonds provenant de la souscription à l'augmentation de capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque de l'Habitat, agence Diplomat, dans un compte indisponible sous le numéro 14809809300700185351.

- Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 277 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2022403052SANB2

Augmentation de capital

GOLF DE TUNISIE S.A

Identifiant unique : 0014437A

En application des dispositions de la loi 93-2000 du 3/11/2000 et des textes de loi modificatifs, le public est informé des formalités entreprises par la société GOLF DE TUNISIE pour l'augmentation de son capital d'un montant de vingt-quatre millions trente Dinars (24 000 030 DT) en numéraire, par l'émission de 1 777 780 nouvelles actions nominatives de (13,5) treize dinars cinq cent millimes chacune.

Cette société ayant les caractéristiques suivantes :

1. Dénomination : GOLF DE TUNISIE

2. Forme juridique : Société anonyme.

3. Capital avant augmentation : 12 015 000 DT.

4. Siège social : GP1 - Barraket Sahel 8056

5. Durée : 99 ans.

6. Objet social : La réalisation de terrains de golf, de centres de loisirs et de sports en Tunisie.

7. Dépôt provisoire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8/12/2022 enregistré à la Recette des finances de Hammamet le 8/12/2022 ayant décidé l'augmentation de capital social de la société en numéraire de Vingt-quatre millions trente Dinars (24 000 030 DT) en numéraire, par l'émission de 1 777 780 nouvelles actions nominatives de treize dinars cinq cent Millimes chacune à libérer intégralement à la souscription.

Ce PV est déposé au registre national des entreprises de Tunis le 12/12/2022 sous le n°AC071792022.

8. Nombre d'action à souscrire en numéraire : 1 777 780 actions.

9. Valeur nominale de l'action : 13,500 Dinars.

10. Aucun avantage particulier n'est stipulé au niveau des Statuts au profit de toute personne.

II. Les titres d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

12. Les conditions de distribution de dividendes, la constitution des réserves et la répartition du boni de liquidation sont prévues par les dispositions légales et statutaires en vigueur.

13. Les fonds provenant de l'augmentation en numéraire seront déposés au compte indisponible ouvert auprès des livres de la BIAT, sous le n°08018 010093200199809, Agence Manaret El Hammamet.

14. Délai de souscription à l'augmentation du capital en numéraire : le délai de souscription est de 15 au plus tard à dater de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

2022403053SANB2

Notice d'augmentation de capital

SOCIETE CARTHAGE INDUSTRIES

Société anonyme

Au capital de 2.400.000 dinars

Siège social : Z.I. Bir Mcherga - Gare 1193

Identifiant Unique : 1100148K

Dénomination : SOCIETE CARTHAGE INDUSTRIES

Objet social : Construction métallique - Bâtiment et Travaux Publique

Forme juridique : Société Anonyme

Capital social : Avant Augmentation : 2.400.000 DT divisé en 24.000 actions de 100 DT chacune

Siège social : Zone Industrielle Bir Mcherga Gare 1193, Zaghouan

Dépôt provisoire : Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 novembre 2022 enregistré à la Recette des finances Bir Mchergua le 02/12/2022 sous le n°22700343 quittance n°4068, déposé au Registre Nationale des Entreprises le 9/12/2022 sous le n°AC061762022

Montant de l'augmentation : 2.400.000 Dinars divisées en 24.000 actions de 100 Dinars chacune sans prime d'émission à souscrire et à libérer en numéraire lors de la souscription.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.RT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2022403054SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Fin de liquidation de la société de promotion immobilière

EL MARSAM

SARL au capital de 300.000 DT

Siège social : 30 rue d'Irak 2ème étage Lafayette Tunis

MF : 0835478 C/A/M/000

RNE : 0835478 C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30/9/2022 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela en date du 7/11/2022 n° de l'enregistrement 22703472 quittance n°M089984 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 14/11/2022 sous le n°2022129144.

Les associés ont décidé :

- L'approbation du rapport de liquidation de la société et le compte définitif de liquidation.

- Clôturer les travaux de liquidation et déclarer la société définitivement liquidée

- Donner Quitus entier et définitif à Monsieur le liquidateur de la société.

2022403057SRLB2

Cession de parts sociales

Réduction du capital

Désignation du gérant et Adoption de nouveaux statuts

YASMINE COM

SARL au capital de 150.000 Dinars

65 Avenue Hédi Chaker Cité Erriadh La Marsa - Tunis

Identifiant unique : 1325742T

A- Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire daté du 24 juin 2022, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 4/7/2022 sous le n°22704225, quittance n°83252 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 13/7/2022 sous le n°202253375, il a été décidé ce qui suit :

1- L'approbation de l'acte de cession daté du 24/6/2022 par lequel Monsieur Faouzi Chaabane et Mme Dorra Ben Ghaffar ont cédé l'ensemble des parts sociales constituant la totalité du capital social, à trois nouveaux associés qui deviennent les seuls propriétaires de la totalité des parts sociales, au nombre de 50.000 parts selon la répartition suivante:

Habib Gargouri : 16 668 parts

Zied Chebbi : 16 666 parts

Mohamed Fakhfakh : 16 666 parts

2- La désignation de Mr Zied Chebbi nouveau gérant de la société.

B- Et suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire daté du 3/8/2022, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 1518/2022 sous le n°22505027, quittance n°99983 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 25/8/2022 sous le n°202269421, il a été décidé ce qui suit :

1- La réduction du capital pour résorber les pertes antérieures d'un montant de 210.000 dinars

2- La réduction par remboursement du capital aux associés d'un montant de 140.000 dinars Le capital devient égal à 150.000 dinars divisé en 50.000 parts sociales de 3 D chacune

3- L'adoption des nouveaux statuts de la société datés du 3/8/2022 enregistrés à la recette des finances de la Marsa le 15/8/2022 sous le n°22505028, quittance n°99985 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 25/8/2022 sous le n°202269421

4- La désignation de Mr Zied Chebbi gérant de la société pour une durée illimitée et avec les pleins pouvoirs pour engager la société.

2022403059SRLB2

AUTRES SOCIETES

Fin de liquidation de la société civile ELHAMD

Au capital de 400.000 DT

Siège social : 30 rue d'Irak 2ème étage Lafayette Tunis

MF : 1401907 A/N/M/000

RNE : 1401907A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30/9/2022 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela en date du 27/10/2022 n° de l'enregistrement 22503359 quittance n°88457 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 25/11/2022 sous le n°2022143396, les associés ont décidé :

- L'approbation du rapport de liquidation de la société et le compte définitif de liquidation.

- Clôturer les travaux de liquidation et déclarer la société définitivement liquidée

- Donner Quitus entier et définitif à Monsieur le liquidateur de la société.

2022403056SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances El Yasminette le 29/11/2022 sous le n°22202517 quittance n°M058857. La Société ETTAWAFEK - SARL M.F. 1653416J son gérant Amene Bent Amara Ben Ouertani a vendu à Mrs Abdelhafidh Ben Ahmed Alieni et Mohamed Ben Rejeb Ben Haj Abdallah la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café 1ère catégorie aux deux locaux sis au rez-de-chaussée n°5 et 6 de l'immeuble B résidence "Melek" El Medina Jadida 3 Ben Arous.

Les oppositions seront reçues chez le Maître Anouar Jelliti avocat son bureau centre Zarrouk rue Ibn Khaldoun 4ème étage bureau 41 - Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 13/12/2022.

2022T01329FCCC2

Renonciation des parts d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 16/11/2022 enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 24/11/2022 sous le n°22202556 quittance n°M077761 Mrs Mohamed Naceur Ben Belgacem Ben Sassi et Mr Rachèd Ben Taher Chargui donne leurs parts du fonds de commerce exploité pour tout genre de commerce sis au n°01 rue de la Kasbah Tunis à Mme Safia Bent Belgacem Ben Sassi.

Toute opposition sera faite entre les mains de Mme Safia Ben Sassi à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et La Presse du 13/12/2022.

2022T01332FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16-11-2022 signatures légalisées devant la municipalité de nefza le même jour et enregistré en date du 7/12/2022 N° de quittance MO27462 n° d'enregistrement 22200824 Mme Zouhaira Ben Boujemaa Romdhani vend et cède le fonds de commerce lui appartenant consacré Restaurant sis à l'avenue 13 Août nefza avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Sameh Ben Youssef Romdhani

Les éventuelles oppositions doivent se faire au local du fonds de commerce sis à l'avenue 13 Août Nefza dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet extrait a été publié au journal : Le Quotidien du 10/12/2022.

2022T01333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 7-12-2022 enregistré à la recette des finances de Mateur le 8-12-2022 sous quittance n°M064091 enregistrement n°22202669. Monsieur Mohamed Ben Salah Bejaoui demeurant à cité ersaf n°64 Mateur a vendu à Monsieur Ali Ben Salah Gasmi un fonds de

commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme atelier de tôlerie et peinture dans un local n°32 Bloc E sis à la cité artisanale cité enasser Mateur. Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acheteur demeurant rue Jérusalem n°18 avenue 20 mars 1956 Mateur et ce dans un délai de vingt jours à compter de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un Extrait de cette vente a été publié dans le journal le quotidien le 10-12-2022.

2022T01335FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé conclu le 23/11/2022, enregistré à la recette des Finances Sidi Hsine le 02/12/2022, quittance M106619 sous le n°22303748 Mme Aycha Chouchani, demeurant au 45 avenue de l'indépendance Ettadhamen Ariana, a vendu à Mr Youssef ben Mohamed ben Mohamed Chaari, demeurant à cité Masmoudi Manouba, tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme CAFE dans le local sis à la résidence l'horizon cité RTT El Hrairia Tunis.

Les oppositions doivent parvenir au Maître Béchir Mahfoudhi Avocat à son adresse indiquée : 29 bis Avenue Hédi Chaker 1006 Tunis, dans un délai de 20 jours de la date de publication du présent avis au J.O.R.T.

Sachant que cet avis a été publié au Journal Le Quotidien du 9/12/2022.

2022T01336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 6-12-2022 enregistrement n° 22202553 quittance n°M076402, Meriem Fartouni a cédé le fonds de commerce sis à l'avenue Mohamed Ben Fadhl avenue Farhat Hached Menzel Temime destiné pour tous commerce à Adam Hamada.

Toutes les oppositions acceptées auprès de l'acheteur dans 20 jours à partir de la publication au JORT dans la même adresse de fonds de commerce. Cette publication parue au journal «la Presse» le 9-12-2022.

2022R02960FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6 décembre 2022, enregistré à la recette des finances Menzel Bourguiba le 6 décembre 2022, sous le numéro 22202204, quittance n°M078196, Mme Najet Bent Wannas Elakari a vendu la totalité du fonds de commerce sis à Rue Houcin Bouzaine Mle Bourguiba Bizerte exploité Aux commerces des épices à Mme Asma Bent Tarchoun Bouali.

Les oppositions contre cette vente sont recevables durant les vingt jours à partir de la date de la parution de cette annonce au Journal Officiel, entre les mains de l'avocate Olfa Elmzougui au siège social sis à Avenue Hédi Chaker n°06 Menzel Bourguiba.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk le 10 décembre 2022.

2022R02962FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte SSP daté du 28 novembre 2022 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 8/12/2022 sous le n°2220530 quittance n°104413, Monsieur Haroune Hamdi a cédé à Monsieur Sami REMADI le fonds de commerce sis au 47 rue Kamel Atatürk Tunis destiné au café de classe 1.

Les oppositions seront acceptées au cabinet Maître Mondher Ben Mansour sis à Borj El Makateb ICC Bureau n°11 Etage 2 centre urbain nord à Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue au journal Essabah le 10/12/2022.

2022R02964FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances en date du 6/12/2022 quittance M152307, Zied Gouili a vendu à Mohammed Ben Amar la totalité du fonds de commerce destiné pour fast-food et buvette avec tous les éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Faiçal Ibn Abdelaziz Bir Bouragba Hammamet. Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Ati Nabil Avocat, sis à 97 avenue du Koweït 3ème étage Hammamet, dans 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T cette annonce a été publiée au journal "la Presse" le 10/12/2022.

2022R02965FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances en date du 6/12/2022 quittance M152302, Wahida Hedhli a vendu à Ahlem Mgaidi la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente de poulets et de dindes avec tous les éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Hédi Weli Hammamet, Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Ati Nabil Avocat, sis à 97 avenue du Koweït 3ème étage Hammamet, dans 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T cette annonce a été publiée au journal "la Presse" le 10/12/2022.

2022R02966FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mme Benzarti Imen a vendu en vertu de l'acte SSP enregistré à la recette des finances Elkabaria au 8 décembre 2022, quittance n°M063432, enregistrement n°22201645 à Mr Ben Salem Ousema la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à 3 Bis Immeuble Assaada Rue 10236 Al Kabaria Tunis.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds situé à 3Bis Immeuble Assaada Rue 10236 Al Kabaria Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 13/12/2022 dans les deux journaux Le Quotidien et el Chourouk.

2022R02967FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé fait par Maître Mani Mohamed avocat à la cour de cassation sis à Monastir en date du 7-12-2022 enregistré à la recette des finances rue de l'Indépendance Sousse le 7-12-2022 enregistrement n°22204647, quittance n°6253, la société Youssef et Yassmine de distribution des produits alimentaires a vendu à Jasser Ghandri, CIN n°12892022 demeurant à Sousse la totalité du fonds de commerce sise à Immeuble Yassmine Mahjoub Rue Rmada et rue d'Italie Sousse avec ses éléments matériels et moraux et dont l'activité est destiné à un café - resto.

L'opposition au prix de cette vente se fera chez l'acquéreur Jasser Ghandri sise à Immeuble Yassmine Mahjoub Rue Rmada et rue d'Italie Sousse dans 20 jours dès l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 10/12/2022.

2022S01451FCCC2

Concession d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Sousse le 16 mai 2022 sous le n°22201218 et n°M041380 Me Aicha Grabia CIN 0357731 et Me Laila Grab CIN 05555914 et Me Zohra Grab CIN 05550450 ont concédé à Mr Banour Grab CIN 05573740 demeurant à la Rue 95 Léopold Senghor Sousse leurs parts du fonds de commerce du local commercial restaurant sis à l'avenue Léopold Senghor Sousse avec tous ses éléments corporels et Incorporels.

Toute opposition doit être présentée entre les mains de Mr Banour Grab demeurant à Rue 95 Léopold Senghor Sousse dans un délai de 20 jours de son apparition au JORT et déjà publié au journal Echourouk du 10/12/2022.

2022S01457FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé à Sousse le 8/12/2022 et enregistré à la recette des finances Mouhamed Maarouf Sousse le 9/12/2022 quittance n°M090833 enregistrement n°22203175. Mme Houda Megdiche titulaire de la carte d'identité numéro 08481255 a vendu à Mme Dhouha Ilahi titulaire de la carte d'identité numéro 09340461 un fonds de commerce (jardin d'enfants garderie scolaire et clubs de loisirs) situé à Rue Docteur Graulle à Sousse moyennant la somme de 17000.000 DT. Les oppositions doivent être adressées au siège de la rédactrice de ce contrat Maître Jihen Miled situé à l'avenue Mouhamed Maarouf imm Elite bureau M03 Mezzanine Sousse.

Cet avis est publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 11/12/2022.

2022S01458FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 25/11/2022, enregistré à la recette des finances de Monastir le 30/11/2022 sous n°22207357 quittance n°M068537. Mr Mohamed MELIENE, titulaire de la CIN n°04178527 a vendu et cédé à Mr Mohamed Habib GUARROUCHE, titulaire de la CIN n°06877996 et à Mr Samir Ben Néji KALBOUSSI, titulaire de la CIN n°04047147, la totalité du fonds de commerce du local destiné tout commerce (RNE : 0415703E) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue du Combattant Suprême Immeuble n°6 Monastir. Les oppositions se font entre les mains du vendeur à son adresse sise à la Rue Al Brahma n°359 Jemmel, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien du 7/12/2022.

2022S01459FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation de fonds de commerce en date du 21/12/2021 rédigé par l'huissier notaire Sarra Meddeb et l'huissier notaire Mezri Nouire.

Madame Zohra Chaoual épouse Mohamed Aissa numéro CIN 04064177 a donné à Amel Ibrahim CIN 06946488. Tout le fonds de commerce avec tous ses biens à 255 cité Sidi Nassr Monastir destiné à l'activité de librairie

Toute opposition doit être présentée dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au JORT et ce auprès du donateur à 255 cité Sidi Nassr Monastir.

Cet acte a été publié au journal le Quotidien en date du 13/12/2022.

2022S01460FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 28/11/2022 enregistré à la recette de la Mansoura Kairouan le 30/11/2022 volume 22204053, n°MO87157, Mme Habiba Jerfel domiciliée à 42 Rue 02 Mars - Kairouan a vendu à Mr Hamza Khbou domicilié à 46 Rue Zouhair Ibn Abi Houdhayma cité El Balawi - Kairouan le fonds de commerce servant au commerce de détail des cadeaux et des parfums et des maquillages, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à Rue Geyed Ajimi Avenue de la République Kairouan.

Les oppositions seront reçues à 46 Rue Zouhair Ibn Abi Houdhayma cité El Balawi Kairouan dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 7/12/2022.

2022S01466FCCC2

Promesse de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé de promesse de vente en date du 5/12/2022 enregistré à la recette des finances Ksibet Mediouni le 6/12/2022 reçu n°M038014 n° d'enregistrement 22201336, la société Benaziz représentée par son gérant Tarek Benaziz a promis de vendre à Rim Zaag la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue d'environnement Ksibet Mediouni et

les éventuelles oppositions seront adressées au cabinet Me Rached Barkache. Im Hafiène, Bloc A, 2ème étage, Av. Commandant Bjaoui Sousse dont l'annonce a été faite aux deux journaux Essahafa et la Presse du 13/12/2022.

2022S01468FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 24/8/2022 enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 30/8/2022 sous le numéro 22201288, Mr "Gaida Muncif" en son nom et au nom de ses mandataires : Zohra Khlifa, Olfa Gaida, Med Ali Gaida, Sonia Frad, Maisa Gaida, Wiame Jabballah, Wael Jabballah; titulaire de la C.I.N n°02987873 domicilié à rue Med Ali à Enfidha, a vendu à Mr Farhat Habib titulaire de la C.I.N. n°02953084 ; domicilié à Awled Abdallah à Enfidha : un fonds de commerce consistant en un local à usage tout commerce, situé au marché municipal d'Enfidha avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées auprès de domicile de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" le 9/12/2022 sous le n°11413.

2022S01469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé le 5/12/2022 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 6/12/2022 quittance M0103717, n° d'enregistrement 22205451, Abdessatar Eladhib résident à la Rue al atlas cité alnasim Nabeul a vendu à Kalil Frigui la totalité du Fonds de commerce de la pharmacie sise à la rue Gafsa Nabeul.

Toutes oppositions sur le prix se fera entre les mains de l'avocat Maître Khemaies Kefi sis au 25 rue Ellyssa Kairouan dans un délai de vingt jours à compter de la parution de cette insertion au J.O.R.T.

Cette insertion a paru dans les journaux Alchourouk et Le Quotidien du 11/12/2022.

2022S01471FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 19-9-2022 enregistré à la recette des finances Rte Elain Sfax le 19-9-2022 sous numéro 22203457 reçu n°M052240, monsieur Mahdi Dammak, titulaire de la carte d'identité n°11065093 du 11-5-2017 a vendu à Mr Youssef Naifer titulaire de la carte d'identité n°11042332 la moitié du fonds de commerce exploité vente de légumes et de fruits sis à la route Afrane km 5 Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de maître Mohamed Dammak à son étude sise à immeuble Ezzouhour 1er étage bureau n°10 avenue Ahmed Aloulou Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Jort.

Cet avis a été publié à Dar Assabah le 21-10-2022.

2022X01571FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/10/2022 et enregistré à la recette des finances de Chihia Sfax le 7/12/2022, sous le numéro quittance M050041 et numéro d'enregistrement 22201321, Madame Fatma Bouaziz a vendu à Monsieur Karim Ghamgui, la totalité du fonds de commerce, sis à Route de Tanyour km 7 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours au bureau de maître Baccar Amine Avocat sis à 13, rue Léopold Senghor Imm. Kammoun 3000 Sfax.

Un extrait a été publié au Journal le Temps du 10/12/2022.

2022X01572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02 décembre 2022 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis; Sfax le 02/12/2022 sous le numéro 22203794; monsieur Refaat Bouassida; a vendu à la société "MOTIVO STORE", SARL, son siège social sis à la route Saltnia Km 07-3081 Sfax, inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 1789540L, son premier gérant est Refaat BOUASSIDA, son deuxième gérant est Fares BOUASSIDA, le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce de la vente des téléphones portables, exploité au local sis à la route Saltnia Km 3.5 - Sfax; immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro 1646192V.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la Cour de Cassation sis au 63 Rue Taher Sfar, immeuble Salem Ben Amor, deuxième étage, bureau n°06, Sfax; dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Achourouk du 13 décembre 2022; numéro IP422/1768.

2022X01577FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 4/11/2022 enregistré à la recette des finances route de Tunis en date du 8/11/2022 reçu n°M101091, Mme Mariem Elloumi carte d'identité nationale n° 08412318 en son nom personnel et au nom de ses enfants BAYA et MAHDI, demeurant à la Route de Tunis Km 7 Sakiet Ezzit Sfax a cédé à Mme Houda Bent Ahmed klila carte d'identité nationale n° 05388205 demeurant à Route Mahdia Km 2.5 impasse Ben Romdhane Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la route Mahdia Km 1 et exactement rue Fadhel Ben Achour coin Nil Sfax représenté par un café de 1ère catégorie.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» en date du 20/11/2022.

Les oppositions au paiement du prix seront présentées à l'étude de maître Chafik Gdoura rue Taher Sfar immeuble centre Marhaba Sfax, une copie de l'acte de vente y est déposée et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2022X01578FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé en date du 15/11/2022 enregistré à la recette des finances de Béja le 25/11/2022 quittance n°M069597 enregistrement n°22207513, Monsieur Kays Fatnasi CIN 02300579 du 14/02/2013 a vendu à monsieur Bilel Jendoubi CIN n°09463243 du 26/7/2018 demeurant à rue Thamen Béja la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité café et restaurant du local commercial situé à rue France à Béja Toute opposition devra se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne. Publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 6 décembre 2022.

2022403050FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 8/12/2022 sous le n°22201123 quittance n°M026309 Monsieur Makhloufi Rejeb (CIN06358318) a vendu à Monsieur Ben Ammar Radhwen (CIN 06477619) l'ensemble du fonds de commerce spécialisé pour la vente des produits alimentaires dans le local sis à zawiet el magaize route n°26 Alhawaria - Tunis.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours. Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 13/12/2022.

2022403058FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/10/2022 enregistré à la recette des finances, à Sakiet Ezzit Sfax, le 27/10/2022, Quittance n°MO70137, Enregistrement n°22302913. La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GP1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Madame Henda Bent Mohamed Ben Taoufik Oukil, demeurant au 70 Avenue Tebolbi, Chihia, Sfax, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés situé à la Place Moufida Bourguiba, Immeuble Zayeni, Sakiet Ezzit, Sfax à compter du 01/11/2022.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien le 10/12/2022.

2022R02963FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Djerba le 29/11/2022 sous le numéro 22305314 quittance n°MO99077, monsieur Radhouane Sfaxi et madame Samia Ben Atia ont loué à Société «Yas May SF Lavage Djerba» la totalité du fonds de commerce exploité en station de lavage et vente des accessoires des voitures dans les deux locaux commerciaux sis à zone industrielle Souani Houmet Souk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Assabah» le 9/12/2021 n°23516.

2022403062FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Menzeh 6 le 9/12/2022 quittance n°M158865 enregistrement n°22308676 Mme. Fethia Bent Massaoud Ben Boubakir Barnat épouse Bessalah titulaire de la C.I.N. n°00337549 a loué en gérance libre le fonds de commerce d'un local d'une cafétéria avec ses éléments matériels et moraux, sis à magasin n°1 au R.D.C. du complexe commercial INTISSAR2 rue Mustapha Abdesselem El Menzeh 6 à la société "MIROUCH CAFE" par sa gérante Mme. Amira Mechergui épouse Amine Hannechi titulaire de la C.I.N n°08719939.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 17 décembre 2022.

2022403065FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un bureau de Syndicat

«Résidence la Perla» Bardo

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 octobre 2022 enregistré à la recette des finances de Bardo le 9/12/2022 sous le n°22804748 quittance n°M097100 et la lettre de non opposition de la municipalité de Bardo en date du 5-12-2022 sous le n°3791, il a été constitué le bureau de Syndicat de la résidence la Perla.

- Adresse : Résidence la Perla 127 rue 20 Mars Bardo.
- Objet : Maintenance et gestion de la résidence.
- Président : Zoghlami Mohamed Taieb
- Membre : Hassen Gammar
- Membre : Anis Tounsi
- Membre : Kaies Guemzi.

2022T01327APSF1

Constitution du Syndicat des Propriétaires de la Résidence

El Maarifa, Cité Al Ghazala, Ariana

Suite à l'assemblée constitutive le 12-11-2022 à 14h à La résidence El Maarifa, Rue Eddaouha, Cité Al Ghazala, Ariana, et sous la supervision du représentant du bureau du logement des employés du ministère de l'éducation, les membres du Syndicat ont été élus et les tâches ont été réparties :

- M. Mourad Saadaoui : Président du Syndicat.

- M. Walid El Hachiha : Trésorier.

- Mme Maryam Miled : Membre.

- Mme Rabiaa Abd Ennaji : Membre.

- Mme Fawzia Issaoui : Membre.

Et après enregistrement à la Recette des finances Raoued à 12-12-2022, Quittance n°M125791, Enregistrement n°22805245, et selon la recommandation émise par le maire de Raoued le 12-02-2022, tous les résidents de la résidence doivent respecter le droit interne convenu.

2022R02971APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Ikd Al-Rayhan "collier de myrte" pour la musique et les arts.

Siège : Quartier les jardins, rue de Nesrine Moknine, 5050, Monastir.

Thème : Culturel.

Objectifs :

- Chercher à développer le sens musical et artistique des différentes tranches d'âge.

- Contribuer au développement de la créativité dans le domaine des Beaux Arts et faire du jeune mokninois, une personne créative dans le domaine des arts plastiques et visuels

- Contribuer à activer le rôle des femmes dans le domaine musical et artistique à travers une troupe musicale spécialisée dans le chant tunisien, principalement avec des voix féminines sous le nom de «troupe Ikd Al-Rayhan» collier de myrte.

Conseil d'administration :

Président de l'Association Riadh Jdidi : Professeur

Vice-présidente de l'Association. Hana Gabsi : licence en beaux-arts.

Secrétaire général : Ali Limam : Econome dans une entreprise privée.

Trésorière : Sondos Ltaïf : ouvrière dans une entreprise privée.

2022S01462APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Cote d'Azure - Hammamet

Suite au PV de l'assemblée générale en date du 26 août 2021 enregistré à la recette des finances Hammamet le 31 janvier 2022 sous le n°22800414 quittance n°M013128.

L'assemblée a approuvé la candidature comme suit :

- Mr. Mohamed Kammoun : Président

- Mr. Mohamed Said Jaoudi : Secrétaire général

- Mr. Mohamed Tahar Kort : Trésorier.

2022T01331APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

M.Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tel : 71237601/98314410

M.F : 222720 KAP000

1) Créancier poursuivant : La S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis n° 1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débiteur : M. Hichem Fitouri, Directeur de Banque CIN 0033587 sise à la Résidence Le Belvédère 2A Immeuble Les Dattes 1 App 15 El Menzah 6 Ariana et Sidi El Mahrasi Nabeul.

3) Mme Zeineb Ben Younes B Bouraoui Ep Fitouri CIN 00000054 Rue Slahedine Ayoubi n°17 Mutuelville - Tunis.

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

L'immeuble mis en vente :

C'est un terrain nu à vocation d'habitation Objet T.F 536263 Nabeul dénommé "zeineb" de 364 m² situé près le port de Beni Khiar Gouvernorat de Nabeul

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 242.200.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 18/1/2023 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2022R02961VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante :

M. Taieb B Salem Ziedi, demeurant à Boudokhan Elmida - Nabeul.

Partie saisie :

M. Nizar Ben Salah et Mme Laila Trabilsi, demeurant à l'avenue Kortouba Skalba Menzel Temime Nabeul.

Avocat poursuivant :

Maître Maher Ben Neji, avenue Mohamed Ben Fadhel Menzel Temime Nabeul. MF : 887092 Y

Propriété saisie : 120 parts dans l'indivision de la totalité de la propriété enregistrée dénommée «Kortouba» objet du titre foncier n°533571 Nabeul, saisie à Skalba Menzel Temime Nabeul, consiste en une maison d'habitation composée de deux chambres, salon, salle à manger, cuisine, un puit et un milieu ouvert.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Soixante-trois mille cent quatre vingt dix neuf dinars, 416 millimes (63.199 ,416D)

Date et lieu de vente :

Mercredi 18 Janvier 2023 (18/01/2023) à 9h du matin à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise prix et les étrangers doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R02969VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Kaouther Ben Lamine

Avocate à la cour de cassation

1 rue Habib Jerbi - immeuble Nour 2ème étage - bur n°6

Cité administrative - Ariana

Tél : 71 717 490

Fax : 71 717 727

Gsm : 20350222

Mail : maitrebenlamineyahoo.fr

La partie saisissante : Société Attijeri Leasing, société anonyme, ayant pour identifiant unique 0496311P, dont le siège social est à l'impasse du Lac Annecy - les Berges du Lac - Tunis, en tant que créancier chirographaire.

L'avocat poursuivant : Maître Kaouther Ben Lamine, Avocate à la cour de cassation, ayant son cabinet au 01 rue Habib Jerbi - immeuble nour - 2 étage - bur n°6 - cité administrative - Ariana.

La partie saisie : Mohamed el Euch, tunisien, CIN n°01309228, demeurant à la rue Nil - résidence les jasmins B23 -jardins d'el Menzeh 2 - Mnihla, en tant que débiteur principal.

Désignation de l'immeuble destiné à la vente : la moitié indivises de l'appartement numéro YB23, situé au quatrième étage de l'immeuble B résidence les Jasmins - jardins d'el Menzeh2 -Mnihla, à usage d'habitation, composé de 04 chambres, un séjour, cuisine et salle de bain, d'une superficie totale de 151 m² avec les parties communes et indivises lui afférant dans le dit immeuble, ainsi qu'une place de parking n°23 au sous sol de l'immeuble.

Mise à prix : fixée à cent cinquante et un mille dinars (151.000,000ds), et ce outre les frais qui seront annoncés le jour de l'audience

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 16/01/2023 à neuf heures et les heures qui suivent à la salle d'audience des ventes foncières au siège du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la rue Habib Jerbi - cité administrative Ariana.

Visite des lieux : l'immeuble peut être visité chaque jour.

Observations Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi. Le cahier des charges est à la disposition du public au siège du tribunal de première instance de l'Ariana et au cabinet de l'avocat poursuivant maître Kaouther Ben Lamine.

2022R02973VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques par licitation

1- Licitante : Akila Bent Salah Waz, femme au foyer, demeurant à Rue Mendés France Mahdia, titulaire de la CIN n°03957666

2- Parties Licitées :

1- Taoufik Ben Salah Waz, ouvrier, demeurant à Rue Cap Afrique Borj Erras Mahdia, titulaire de la CIN n°03806556

2- Fayçal Ben Salah Waz, Retraité, demeurant à Rue Cap Afrique Borj Erras Mahdia, titulaire de la CIN n° 03917439

3- Lotfi Ben Salah Waz, retraité, demeurant à Rue Cap Afrique Borj Erras Mahdia, titulaire de la CIN N°03911845

4- Besma Ben Salah Waz, Femme au foyer, demeurant à Rue Hannibal Erroudha Hiboun Mahdia, titulaire de la CIN n°03938065

5- Souad Ben Salah Waz, Femme au foyer, demeurant à Rue Hannibal Erroudha Hiboun Mahdia, titulaire de CIN n°03843405.

3- Avocat poursuivant : Maître Karim Romdhane Mabrouk, avocat à la cour de cassation sis à l'avenue Bechir Sfar Mahdia, titulaire de la CIN n°03933757, titulaire du matricule Fiscal 701992B.

4- Le bien immobilier mis en vente : il s'agit d'un local à usage d'habitation d'une ancienne construction et de type traditionnel, d'une superficie totale de 284 m², situé à Borj Erras la cité traditionnelle et précisément dans une impasse ramifiée de la Rue Cap Afrique Municipalité de Mahdia, délégation et Gouvernorat de Mahdia, limité au sud par les héritiers de Sadok Njim, à l'Est par les héritiers de Mahmoud Naieb, au Nord par les héritiers de Mustapha Khoudja puis les héritiers de Sadok Boussouffara puis en totalité une impasse ramifiée de la rue Cap Afrique, de l'Ouest par les héritiers de Awled Naser Kouadja. La maison comporte deux Skifas, quatre chambres, une cuisine, une chambre de stockage (makhzin), une salle de bain, une toilette, le centre de local consiste à une terrasse non couverte.

5- Mise à prix : La mise à prix est fixée à quatre cent soixante douze mille six cent quarante dinars (472.640.000d) et ce en vertu du rapport d'expertise rédigé par l'expert Monsieur Hemdan Soua le 22/10/2022 dans le cadre de l'ordonnance sur requête numéro 4062/2022 rendue par le Président du Tribunal de première instance de Mahdia le 14/9/2022, à laquelle s'ajoutent les frais de poursuite.

6- Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Mahdia le lundi neuf janvier deux mille vingt trois (9/01/2023) à partir de neuf heures du matin et suivant.

7- Visite du bien immobilier : la visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine de neuf heures du matin à dix sept heures du soir.

Pour la communication du cahier des charges et pour avoir plus de renseignements, contacter le greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou le cabinet de l'avocat poursuivant Maître Karim Romdhane Mabrouk sis à l'Avenue Bechir Sfar Mahdia.

Pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix, elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2022S01464VEPA1

Vente immobilière (Affaire n°3317)

Après réduction de la mise à prix initiale de 40%

NASR BEN AMEUR et Associés S.A.R.L

Maître Nasr Ben Ameur

Avocat prés de la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro Sousse

M.F : 1514947j

Poursuivant : STUSID BANK, représentée par son président directeur général ayant son siége à

Rue Hédi Karay, Tunis, RNE n°B16641997, ayant élu domicile à la société d'avocat "Nasr Ben Ameur et Associés", M.F : 1514947j représentée par Maître Nasr Ben Ameur, avocat prés de la cour de cassation, sise à Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Faouzia Bent Abdelaziz Ben Belkacem Bouhlel ; sans profession résidant 168 Rue Destour Msaken Est.

Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble sis à Enjajra Msaken gouvernorat de Sousse objet du titre foncier 118300 Sousse dénommé «Oued Charki» d'une superficie de 664 m². Il s'agit d'un bâtiment ouvrant des cotés Nord et est sur deux voies et clôturé des cotés sud et est. Il est composé d'un rez-de-chaussée et deux étages servant à l'habitation et une partie traditionnelle :

A- Dépôt non achevé d'une superficie de 180 m².

B- L'immeuble est composé de deux étages chaque étage comporte 3 appartements soit au total six appartements. Appartement S+2, cuisine, salle de bain, appartement S+1, cuisine et salle de bain, Appartement S+3 cuisine et salle de bain. La superficie couverte totale est de 660 m².

C- Maison traditionnelle bâtie au coté sud de l'immeuble d'une superficie totale de 360 m². Tout l'immeuble est situé dans la zone urbaine de la municipalité de Msaken dans une zone polyvalente.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à (580. 668dt, 000) cinq cent quatre vingt mille six cent soixante huit dinars et ce après réduction de la mise à prix initiale de 40 % en vertu de l'article 425 C.P.C.C.

Date de vente : La vente aura lieu le 12/01/2023 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières, du tribunal de première instance de Sousse.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

NB : Cette affaire a été inscrite sous le n°3317 et appelée à l'audience du 17/11/2022 et a été reportée pour le 12/01/2023 pour les insertions publicitaires après rabais de la première mise à prix.

2022S01465VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître ABDENNADHER JALEL

Rue Abou Kassem Chebbi Immeuble REX PALAS 1er Etage n°107 Sfax

Il sera adjugé le Mercredi 11/1/2023 à 9 heures devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax 2, Rue Ahmed Aloulou Sfax, la totalité d'un terrain d'une superficie de 36667 m² constitué de 4 parcelles n°122 et 123 et 124 et 125 et 220 (zone d'immatriculation El Awebed Sfax contenant des arbres, non productif et de deux poulaillers avec d'autre construction ainsi que deux studios d'une superficie de 200 m² six à la route Ain Km 14 Sfax.

Le créancier saisissant : BH BANK R.C B138811996 représentée par son PDG sis au 21 Av Khairdine Bacha Tunis.

Le débiteur saisi : Hédi Ben Moktar Drira CIN 01293352.

Demeurant à la rue 1 juin n°19 sakit Edayer Sfax et à la route Ain km 14 Sfax.

Mise à prix : 1755.000.000dt

L'avocat poursuivant : Maître Abdennadher Jalel, rue Abou Kassem Chebbi Immeuble REX PALAS 1er Etage n°107 Sfax.

Pour plus de renseignement s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2022X01568VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Chafik Jamoussi

Début route Gremda immeuble Ribat el Médina

3ème étage apt 312 Bab jebli Sfax

Tél : 70.032.100

Créancier saisissant :

Union Internationale Bancaire «UIB» Société Anonyme R.C. Q002708 domiciliée à la Société Internationale de Recouvrement des Créances «IRC» sise au 19 rue Mustapha Abdessalem el Menzah 5 Ariana Tunis.

Partie saisie :

Hsan Ben Mohamed Eleuchi demeurant au 229 Sfax el-jadida 3027 et route de Matar km 9 el-hajeb Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Chafik Jamoussi sis au Début route Gremda immeuble Ribat el-Medina 3ème étage apt 312 Bab jebli Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

L'ensemble d'un terrain de forme rectangulaire clôturé de 3 façades : NORD, OUEST et EST; D'une superficie globale de 763 mètres carrés (54,5m*14m).

Les limites du terrain sont : du NORD : EL-SAY AR; de L'OUEST : EL-JELASSI; de l'EST : titre foncier n° 52392 Sfax qui a été auparavant la propriété de HSAN et HSIN el-EUCHI, mais actuellement la propriété de HSAN et TAHA el-EUCHI ; et du SUD : un propriétaire. Le terrain est sans entrée, et pour y accéder, il faut passer par les voisins du côté EST. Le terrain est situé dans une zone urbaine moyenne et il est proche de l'électricité de la STEG et l'eau de la SONEDE.

Mise à prix :

Vingt deux milles dinars (22 000 Dinars).

Date et lieu de la vente :

Mercredi 11 janvier 2023 à 9 heures du matin à la «chambre des criées» du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la rue Ahmed Aloulou Sfax.

Visite du local :

Elle peut s'effectuer chaque jour mais au cours des heures du travail.

Conditions de participation :

Pour participer à l'enchère, il faut cautionner un tiers (1/3) de la mise à prix, ou présenter un chèque certifié.

Enfin, et pour plus d'informations, consultez le cahier des charges, soit au tribunal de première instance Sfax2, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2022X01575VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Après réduction du prix de 40%

La poursuivante : Hammami Sassia domiciliée au cabinet de son avocat Thabet Sofian ci-dessous indiqué.

L'avocat poursuivant : Maître Thabet Sofian avocat à la cour d'appel, 131 Rue 20 Mars immeuble Batam, étage 2 n°24 Bardo Tunis.

Les poursuivis : Les héritiers de Ben Romdhan Ahmed qui sont ses fils : Ben Romdhan Sondess, Ben Romdhan Abir, Ben Romdhan Belhsan et Ben Romdhan Mohamed Amir, demeurant tous à n° 4 rue Abedelhamid El Kateb Sidi Daoud La Marsa Tunis.

Désignation de l'immeuble à vendre : il s'agit d'une vente aux enchères publiques du bien immobilier non immatriculé situé au n° 4rueAbedelhamid El Kateb Sidi Daoud la Marsa Tunis, dans un quartier populaire à proximité de la Marsa 1 il est équipé de tous les services publics tels que l'eau potable, l'électricité, l'éclairage et d'autres installations générales.

La propriété se compose d'un terrain de 274 mètres carrés, sur lequel est construit un rez-de-chaussée de villa d'environ 99 mètres carrés qui se compose d'une véranda avant, deux chambres, une cuisine et une salle de bains et derrière elle un studio d'environ 65 mètres carrés couverts composé de deux pièces séparées par un couloir, une cuisine, toilettes et un petit entrepôt. Le tout étant décrit dans le rapport d'expertise judiciaire de Monsieur Mohamed El Hédi Ben Meriam, daté du 21/6/2022 selon l'ordonnance sur requête délivrée par le président du tribunal de 1ère instance de Tunis1 sous le n°92817 du 11/3/2022 conformément à l'article 411 du C.P.C.C.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée après la baisse de 40% à 253200DT, 000 en ajoutant les frais de première enchère qui ont été fixés à (5639D, 209) avec les frais de cette enchère qui vont être fixés le jour de l'audience.

Date des enchères et tribunal saisi : Les enchères auront lieu au tribunal de 1ère instance de Tunis 1 à partir de 9h du matin au palais de justice avenue Bab Bnet Tunis, le mardi 3/01/2023, l'affaire n°8178.

Visite de l'immeuble : La visite des lieux est possible durant tous les jours de la semaine.

N.B :

1- Les étrangers ne peuvent participer aux enchères que s'ils sont munis d'une autorisation de Mr le gouverneur de Tunis.

2- La participation aux enchères n'est possible que par le biais d'un avocat et après consignation du 1/3 de la mise à prix.

3- La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2022403051VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71. 783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank, Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

Partie saisie : Amira Lahouar, CIN 08456549, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 1362022A, demeurant 09 rue de Kuwait, Hammam Sousse, ainsi qu'à l'avenue Yasser Arafat, résidence AL Khir, rez-de-chaussée, Sahloul I, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 132157 Sousse dénommé «Farah» d'une superficie de 135 m² sis à la résidence Al Khir, avenue Yasser Arafat, Sahloul 1, Sousse, consistant en un appartement au R.D.C de la résidence, exploité en un cabinet de kinésithérapie, répartie en un sous-sol, un R.D.C et une mezzanine.

Mise à prix : (570.000,000 D. T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Jeudi (19 Janvier 2023) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sousse à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022403060VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de prorogation de la période d'observation

SOCIETE BEAURIVAGES MEDITERRANEE

I.U : 0009916C

Siège social : Hôtel MEDITERRANEE 8050 Hammamet

Dans le cadre de la décision n°259 rendue par le Tribunal de première instance de Grombalia relative à l'ouverture des procédures de règlement judiciaire en faveur de la société des Hôtels BEAURIVAGE - HOTEL MEDITERRANEE, et par décision rendue par le Tribunal de première instance de Grombalia en date du 9/11/2022 il a été décidé de proroger la période d'observation pour une durée de trois (03) mois à compter du 27/9/2022.

2022R02970VEPA2

Décision de nomination d'un liquidateur

"SOCIETE LINDA DISTRIBUTIONS"

Avenue yakouta el hamaoui Sousse Riadh 4023

MF : 1313501N/A/M/000

Selon la décision préjudicielle dans l'affaire n°26, datée du 3/3/2020, rendue par le Tribunal de première

instance de Sousse, et le juge a initialement stipulé la dissolution de la société «LINDA DISTRIBUTIONS» société à responsabilité limitée enregistrée au registre du commerce sous le n°B09192682013 de nommer Monsieur Sadok Laarif Liquidateur de la société pour effectuer les travaux de liquidation conformément à la loi. Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances et de présenter tous les documents justificatifs au bureau de liquidateur à l'Avenue Yasser Arafet Immeuble Jaiem Sahloul Bureau n°3 Sousse 4054, et ce dans un délai d'un mois à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022S01463VEPA2

Notification de la décision de réouverture des délais pour la réception

Des offres de la cession totale de la société poly métal

Adresse sociale : Route de Gabès km 2.5 Sidi Salem Sfax

La chambre de commerce du tribunal de première instance de Sfax a rendu le jugement suivant lors de son audience du 15 novembre 2022 dans le cadre du règlement judiciaire n°296, «la chambre décide la réouverture des délais de réception des offres pour la cession totale de la société soumise au règlement judiciaire et délègue à l'administrateur judiciaire sous la supervision du juge observateur l'établissement du cahier des charges, qui doit comprendre les éléments suivants;

*Condition de conserver 12 salariés du personnel de la société au minimum;

*Fixation du prix d'ouverture en se basant sur la valeur commerciale des immobilisations corporelles et incorporelles de la société qui sera évaluée par des experts nommés suivant ordonnances sur requêtes et ce dans un délai ne dépassant pas 2 mois à compter de la date de cette décision; pour mettre le cahier des charges à la disposition des soumissionnaires au secrétariat de la chambre de commerce du tribunal de première instance de Sfax, au local de la société poly métal et au cabinet de l'administrateur judiciaire.

Dans les mêmes délais, procéder à la publication de la décision de la réouverture des délais de réception des offres d'acquisition dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans des journaux quotidiens dont l'un est en langue arabe et sur les réseaux d'internet; et déposer les offres d'acquisitions remplissant les conditions décrites par l'article 462 du code commercial accompagnée chacune d'une caution d'un montant de 800 milles dinars, au plus tard le 16/01/2023 pour leur instruction par la chambre commerciale le 17/01/2023».

De ce fait et en exécution de cette décision, l'administrateur judiciaire de la société poly métal, informe toute personne désirant l'acquisition qu'il pourra visiter le local de la société après avoir retirer le cahier de charge du secrétaire de la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax ou du cabinet de l'administrateur judiciaire à compter de la date de cette publication.

Les offres doivent être adressées sous plis fermé en portant la mention suivante «offre d'acquisition de la société poly métal à ne pas ouvrir» contenant une caution bancaire de 800 milles dinars ou un chèque attestant la disponibilité du solde de même valeur; au cabinet de l'administrateur judiciaire et ce au plus tard lundi le 16/01/2023 pour leur instruction par la chambre commerciale le 17/01/2023.

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter le cabinet de l'administrateur judiciaire sis à l'avenue des Martyrs immeuble Bouaziz, étage 1 bureau 11 Sfax Tel 74 402 718 - 98 914 201.

2022X01579VEPA2

Règlement Judiciaire N°961

Société Acoustic Design and Broad Cast ADB

Siège social : Bureau 05 Etage 03 Immeuble Safsaf Monplaisir 1073 Tunis

Identifiant Unique : 1028699 C

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 01 Décembre 2022, une procédure de règlement judiciaire a été ouverte pour la Société Acoustic Design and Broad Cast ADB ainsi qu'une période d'observation sous la supervision du Juge commissaire Mme Farah Cherif et la désignation de M. Mbarek Khamassi comme administrateur judiciaire. Ce dernier est appelé à examiner le plan de redressement présenté par la société demanderesse du règlement judiciaire, d'en donner son avis et de le modifier le cas échéant, comme il peut contrôler les actes de gestion. A l'issue de quoi un rapport préliminaire sera présenté sur la situation économique, financière et sociale de la société et un rapport d'inventaire de ses actifs. En plus, un rapport définitif de ses travaux sera remis au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas 4 mois depuis la publication de cet avis.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'administrateur judiciaire le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes le cas échéant en vue de leur inscription dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1 Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tel : 98 288 351.

2022403048VEPA2

Société GREEN AGRICULTURE SARL

07 Rue Youssef Rouissi El Manar 2 Tunis

RNE : 1409517 Z

Suivant décision du Tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 20/10/2022, dans le dossier n°81, il a

été décidé la nomination de monsieur Sahbi Sigani en tant que mandataire de justice de la société Green Agriculture au lieu de Monsieur Mondher Hamdi.

2022403063VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOMAPROC

SOCIETE DES MARCHES DE PRODUCTION DU CENTRE SOMAPROC S.A.

Au capital social de 7.800.000 DT

Avenue Habib Bourguiba - Immeuble de l'Entreprise 3ème Etage - 9100 - Sidi Bouzid

R.N.E : 1478896 J

Les actionnaires de la société des Marchés de production du centre - SOMAPROC sont convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 6 janvier 2023 à partir de 9h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital de la société.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant l'augmentation du capital de la société.

3. Conversion du compte courant de la commune de Jelma au capital de la Société des Marchés de Production du Centre SOMAPROC.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital de la société.

5. Approbation de l'augmentation du capital de la société.

6. Révision de l'article relatif au capital de la société.

7. Renonciation au droit préférentiel à la souscription.

8. Diverses.

2022R02972SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie

Société anonyme

Au capital 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, loi Sidi Rézig - 2033 Mégrine

MF : 0000948XAM000

Identifiant Unique : 0000948X

Messieurs les actionnaires de la Société Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu jeudi 5 janvier 2023 à 10 heures au siège de la société 32 bis rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024,

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2022R02974SANB3

Convocation

MARBRE ROYAL DE THALA

SA en liquidation

Au capital de 445.000 DT

Siège social : IMM. AL BADR - Rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 539 652W

Messieurs les Actionnaires de la Société MARBRE ROYAL DE THALA "MRT" SA, Société en cours de liquidation sont convoqués à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 3/01/2023 à onze heures, à l'Immeuble Al BADR, rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur à l'assemblée générale,

2. Examen et approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2021,

3. Affectation des résultats de l'exercice 2021,

4. Renouvellement du mandat du liquidateur,

5. Pouvoirs pour formalités.

2022403061SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BIZERTE CAP 3000 SA

Société anonyme

Au capital social de 22.500.000

Siège social : 1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2

Registre de commerce : N°B2427432006

MF : 961305/L

Cher Actionnaire,

Vous êtes priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de Bizerte CAP 3000 qui se tiendra mercredi 11 janvier 2023 à 17 heures, aux bureaux de la société APPART B1.1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale annuelle

2- Lecture et approbation du rapport établi par le Conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.

3- Lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2020.

4- Approbation des états financiers de la société Bizerte Cap 3 000 de l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2020.

8- Renouvellement du mandat des administrateurs pour la période 2021, 2022 et 2023

9- Nomination d'un co-commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

10- Pouvoir et formalités.

2022403064SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE MONTAZAH HAMMAMET SUD "M.H.S"

Société anonyme

Au capital de 7 775 000 Dinars

11 Rue Slimen Ben Slimen Manar II - 2092 Tunis

RNE : 496278G

Affiliation CNSS : 211604-47

Messieurs/Mesdames les actionnaires de la SOCIETE MONTAZAH HAMMAMET SUD "MHS", sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 6/01/2023 à 10H au siège social sis au 11 Av Slimen Ben Slimen - El Manar II - 2092 Tunis, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Affectation de résultat de l'exercice 2021

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021

- Approbation des deux nouveaux administrateurs nominés par le Conseil d'administration.

- Questions diverses.

Les actionnaires sont également convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le même jour 6/01/2023 à 11h au siège de la société afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- Statuer de la continuité d'exploitation de la société conformément aux prescriptions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Augmentation du capital.

2022403066SANB3

Autres sociétés

Société mutuelle de base de service agricole "El Oufok" Baloum

Kalla Kebira

0721705P/N/M/000

Le président du conseil d'administration de la société mutuelle de base de service agricole vous invite à assister pour la deuxième fois à l'assemblée générale qui aura lieu le 3 janvier 2023 à son siège à Baloum pour statuer sur les rapports financiers des années 2008, 2009, 2010.

1. Rapport financier du conseil d'administration des années 2008, 2009 et 2010

2. Rapport du commissaire aux comptes des années 2008, 2009 et 2010

3. Discussion sur les rapports

4. Mettre à jour la liste des adhérents

5. Election du conseil d'administration

6. Distribution des bénéfices

7. Désignation du commissaire aux comptes des années 2011, 2012 et 2014.

2022S01461SODB3

Assemblée Générale Ordinaire

Société Mutuelle centrale de Services

Agricoles et Oléicoles

Matricule Fiscal : 000361 Z/A/M/000

Sis à Chaouat Km28, Jdeida - Manouba

Capital social : 14640.000 Mille Dinars

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle centrale de Services Agricoles et Oléicole invite tous les adhérents de la société d'assister à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 Janvier 2023 à 10 H30 à son usine sis à Chaouat Km28, Jdeida - Manouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité

- Désignation de commissaire aux comptes.

- Approbation des nouveaux adhérents et arrêter la liste des adhérents.

Les adhérents ont la faculté de prendre connaissance au siège de la société de tous les documents relatif à l'assemblée générale ordinaire.

Cet avis constitue une invitation personnelle à tous les adhérents de la Société.

2022403067SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mme Hbara Bent Ali Amdouni CIN n°00482433, a perdu le titre de propriété n°01/2740, pour le titre foncier n°134727 Tunis situé à cité Ibn Sina Tunis.

Suivant déclaration de perte de poste de sécurité nationale le 8/12/2022.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 13/12/2022.

2022T01328DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

M. Abd al-Salam ben Masoud Dhoubi, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 06052327 déclare la perte du titre foncier constitutif n°7225 du titre foncier n°31963 Sidi Bouzid situé dans la délégation de Ouled Haffouz Sidi Bouzid Suivant déclaration de Centre de la Garde Nationale à Ouled Haffouz sous le n°1600 le 9-6-2022. Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 24/11/2022.

2022T01330DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Hédi Ben El Id Midouni titulaire de la CIN n°02719972 déclare la perte du titre foncier constitutif n° 4551/09 du titre foncier n°45372 Ariana situé à Cité Ettadhamen Ariana.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité d'Ettadhamen daté du 14/11/2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essabah et Le Temps du 13/12/2022.

2022T01334DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Karim Al Ouni, titulaire de la CIN n°08461944, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/41139, objet du titre foncier n°127885 Sousse sis à Ain Kchoura délégation Sousse, Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Bouhcina sous n°2031 le 8/12/2022.

2022S01467DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Mokhtar Ben Alhabib Ben Fraj Nouira CIN 04148652 délivrée le 6/12/2005 et Hamida Bent Alhabib ben Fraj Nouira née le 7/5/1964 déclarent la perte du titre de propriété 9364/15 objet de titre foncier n°50848 Monastir situé à Sokrine Teboulba gouvernorat Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale de Teboulba sous n°242 du 1/02/2022. Toute opposition dans un délai d'un mois doit être déposée au domicile du bureau de l'avocat maître Taha Labidi imm. souprilam av. Yassamin Sousse.

2022S01470DIVD2

Avis

Mr. Mahmoud Ben Abd al-Rahman Hamami titulaire de la carte numéro 01026285 que sa propriété représentant en tout un terrain avec la construction d'une maison située à route de l'Ain au km 04 Sfax qui appartient par le partage en date du 7 janvier 1979 et enregistré le 26 décembre 1979 numéro 56 avec les deux notaires de Rida Koubaa et Ahmed Maaloul est perdu et il a l'intention d'en obtenir un deuxième exemplaire original qui remplace le perdu. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situe à rue Sidi Belhsan Sfax, dans un délai n'excédant pas un mois à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, aucune contestation n'étant admise passé ledit délai.

2022X01570DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Belhaj déclare par la présente qu'il a perdu son titre de propriété d'une maison n°889 programme 1974 sise à Hay Elhabib Sfax objet d'achat du 9/6/1987 acte notarié de Ahmed Chelli et Chedli Souissi d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2022X01573DIVD2

Avis

Monsieur Abderazzek Triki déclare par la présente qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain de 1297.24 m² sise à route Taniour km 10 Sfax objet d'achat du 27/9/1989 acte notarié de Abdallah Kchida et Ali Fourati et son origine objet de partage du 30/7/1985 acte notarié de Abdallah Kchida et Mahmoud Mziou d'où nécessité de rétablir deux copies conformes, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2022X01574DIVD2

Avis

Wahida Mallouli annonce qu'elle possède un lot de terrain situé à route Ataya km 09 Sfax dont l'origine de propriété est un acte notarié enregistré à Sfax le 5 février 1995 quit 610 rédigé par les deux notaires Mohamed Henteti et Zouhair Kallel et déclare qu'elle a perdu l'acte sus-indiqué et désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet du notaire maître Mohamed Mrabet situé à rue Carthage immeuble Médina Centre Bloc B 3ème étage Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de cet avis.

2022X01576DIVD2

Avis

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Béja en date du 2/12/2022, il a été décidé la clôture des travaux du mandataire judicaire sur le local commercial sis à la place de l'indépendance Mejez Elbeb appartenant à la succession du défunt Nouredine Bouamoud.

Tous intéressés peuvent contacter le mandataire judiciaire Mr Mokded Zoghlami au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tél : 71.889.549).

2022403055DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Au JORT des annonces légales n°135 du 15 novembre 2022, avis n°2022X01388SANB3 page 1998, Lire :

.....sont convoqués le Mardi du 20 décembre 2022 au lieu de :

.....sont convoqués le Mardi du 21 décembre 2022.

Le reste demeure sans changement.

2022X01569RECZ9